



Requête en prononciation d'adoption d'un enfant (nationalité)
résidant sur le territoire belge

(articles 361-3 et 361-4 du code civil et 1231-40 et suivants du code judiciaire)

A Madame ou Monsieur le Juge de la jeunesse de (indiquer le lieu du siège
du Tribunal de la jeunesse)

Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Profession:	Profession:
Lieu et date de naissance:	Lieu et date de naissance:
Nationalité:	Nationalité:
Domicile:	Domicile:

A l'honneur d'exposer ce qui suit :

Attendu que Madame et/ou Monsieur (nom des candidats adoptants)
a (ont) obtenu un jugement d'aptitude les déclarant qualifiés et aptes à
adopter en date du (date du jugement) ;

Qu'ils se sont vus confier l'enfant (nom de l'adopté) par (nom de l'institu-
tion ou de l'Autorité étrangère) en date du (préciser la date), conformé-
ment à l'article 361-3 du code civil ;

Que l'enfant est originaire de (indiquer le pays) et qu'il a été confié aux
candidats adoptants en vue d'adoption, par l'intermédiaire de l'organism-
e agréé (nom de l'organisme) ;

Que le consentement de l'enfant, âgé de plus de douze ans, a été recueilli
par le notaire (nom et adresse) - le juge de paix de (indiquer le canton) en
date du (indiquer la date);
(uniquement si l'enfant est âgé de plus de 12 ans)

Que l'adoption projetée, fondée sur de justes motifs, présente incontestable-
ment des avantages pour l'enfant (expliquer les raisons) ;

Qu'ils ont fait le choix d'une adoption simple – plénière (spécifier le type
d'adoption) pour les motifs suivants (spécifier les motifs du choix) ;

Que les documents suivants, requis par les articles 1231-4 et 1231-42 du
Code judiciaire, sont joints à la requête (liste des documents joints) :

- une preuve de nationalité et de résidence des CA et de l'adopté ;
- un extrait de l'acte de naissance des CA ;
- un extrait soit de l'acte de mariage, soit de la déclaration de cohabita-
tion légale, soit du registre de la population (historique des adresses)
prouvant 3 ans de cohabitation ;
- une copie du jugement d'aptitude ;
- la copie certifiée conforme de l'acte de naissance de l'enfant ;
- l'acte par lequel l'enfant a été confié aux candidats adoptants ;
- l'attestation visée à l'article 1231-42, alinéa 2 du code judiciaire ;
- la déclaration des CA précisant les nom et prénom qu'ils souhaitent
donner à l'adopté.

Que la copie certifiée conforme de l'acte de naissance de l'enfant, l'acte
par lequel l'enfant a été confié aux candidats adoptants, l'attestation visée
à l'article 1231-42, alinéa 2 du code judiciaire, et la copie du jugement d'ap-
titude, sont joints à la présente demande ;

A ces causes :

Le(s) requérant(s) prie(nt) le tribunal de la jeunesse de bien vouloir
désigner, si nécessaire, un tuteur ad hoc pour représenter l'enfant à la
procédure ;

Le(s) requérant(s) prie(nt) le tribunal de la jeunesse de bien vouloir pro-
noncer l'adoption simple – plénière (au choix des candidats) de l'enfant
(nom et prénom) par Madame et/ou Monsieur (nom du ou des candidats
adoptants)

Fait à (lieu), le (date)

Signature du ou des requérant(s)